Contrairement à l'inscription aux formations aux catégories A1 et A2 du permis de conduire, les formations 125 et A2 en A n'ont pas d'évaluation préalable.

Toutefois, avant chaque inscription, la secrétaire d'agence procède à la détermination du profil et des besoins de l'élève.

En ce qui concerne l'évaluation de l'élève lors des formations A2 en A et 125, elle est faite tout au long de la formation et conformément à leur programme respectif.

Une évaluation globale positive de l'élève amène l'enseignant à la remise de la carte d'attestation correspondante.

N° d'agrément : Sélestat (E0306703960) ; Sainte-Marie-Aux-Mines (E1706800080) ; Marckolsheim (E1906700050) ; Villé (E2206700040) ; Rhinau (E2306700260)
E-mail : contact@autoecole-haas.fr • Site internet : www.autoecole-haas.fr
SIREN : 899 919 948 • APE : 8553 Z • TVA Intracommunautaire : FR81 899 919 948